

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année forment un volume de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE : A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT. A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, Abonnement à l'Album mensuel, Littéraire et Musical, etc.

AFFAIRES D'EUROPE.

ANGLETERRE.—CHAMBRE DES LORDS.—Séance du 10 Avril.

Le marquis de Lansdowne: Je suis heureux d'apprendre à la Chambre que les actes qui avaient si fort alarmé le public ont heureusement eu fin sans l'intervention de la force armée, sans même que la présence de la force armée fût nécessaire.

Le duc de Wellington: La ville de Londres était depuis quelques jours dans un état d'alarme qui a dû sérieusement peser sur le commerce et l'industrie de cette cité et sur les travaux de tous.

Le baron de Northampton: On doit veiller à ce que les masses de peuple ne s'assemblent pas dans la capitale, tout en cherchant à conserver intégralement le droit qu'à la peuple de formuler sa pensée dans des pétitions.

Le marquis de Lansdowne fait l'éloge de la police. Les classes moyennes rivalisent de zèle avec les sujets bien disposés de S. M. pour maintenir la paix.

Séance du 11 avril.—Le duc de Beaufort, informé qu'un grand d'étrangers avaient pris part aux révolutions de Prusse et d'Italie, désire savoir si, depuis le rappel de l'acte sur les étrangers (Alien Act), le gouvernement n'avait pas le pouvoir de renvoyer les étrangers quand il le jugerait convenable?

Le duc de Beaufort: Le pays donne hospitalité aux étrangers de quelque opinion qu'ils soient lorsqu'ils se conforment aux lois du pays, mais en considérant le nombre toujours croissant de ceux qui viennent en Angleterre, non pour leurs affaires ou leurs plaisirs, mais pour tout autre motif, il pense que le gouvernement doit être investi, pour un temps limité, du pouvoir de renvoyer les étrangers, en certains cas, à quitter le Royaume-Uni.

Le marquis de Lansdowne: Je viens donner à la Chambre l'assurance que la tentative faite au moyen de ce bill pour imposer silence à la nation entière que se plaint sera complètement inutile. On ne fait pas taire tout un peuple.

Il est ordonné que tout étranger qui aura négligé ou refusé d'obéir au warrant ci-dessus mentionné, ou qui sera trouvé dans le royaume contrairement au susdit warrant, sera coupable de délit et condamné à un emprisonnement qui ne pourra excéder un mois pour la première offense ni 12 mois pour la seconde ou pour toutes les autres.

obéir à un tel warrant ou qu'il aura été arrêté, tout ministre, lord lieutenant ou gouverneur de l'Irlande, pourra soit avant, soit après l'emprisonnement, remettre le dit étranger entre les mains d'un messager de S. M. ou en celles de toute autre personne avec ordre de le conduire hors du royaume.

IV. Les dispositions qui précèdent ne peuvent s'appliquer aux ambassadeurs étrangers ou ministres dûment accrédités, ou à leurs domestiques ni aux étrangers habitant le royaume sept ans avant la promulgation du présent acte.

VI. Il est ordonné que cet acte pourra être annulé ou amendé durant la présente session du parlement.

CHAMBRE DES COMMUNES.—Séance du 10 avril.—Les membres sont au grand complet; on en compte au moins 500. Toutes les galeries sont encombrées de curieux.

Le Clerc donne lecture de la pétition. Après cette lecture, Lord Morpeth se lève au bruit des applaudissements de l'Assemblée: Monsieur le président, mon très honorable ami le secrétaire d'Etat au département de l'intérieur se trouverait ici, sans les grandes et nombreuses occupations que lui imposent en ce moment les affaires nécessaires de son département.

M. FEARGUS O'CONNOR (au milieu du plus profond silence): Monsieur le président, je viens présenter une pétition signée par 5 millions 760,000 personnes, et une autre pétition revêtue de 100,000 signatures, dont les noms ne figurent pas sur la grande pétition.

Après cette lecture, Lord Morpeth se lève au bruit des applaudissements de l'Assemblée: Monsieur le président, mon très honorable ami le secrétaire d'Etat au département de l'intérieur se trouverait ici, sans les grandes et nombreuses occupations que lui imposent en ce moment les affaires nécessaires de son département.

M. Lushington: Vendredi prochain je demanderai à lord John Russell s'il a quelque espoir, dans la présente session du Parlement, de pouvoir présenter une mesure ayant pour objet l'extension des suffrages l'abréviation de la durée du Parlement, la formation de districts électoraux et le vote au scrutin.

M. Thompson: Lorsqu'on proposera la deuxième lecture du bill pour la protection de la Couronne et du gouvernement, je demanderai le renvoi de la deuxième lecture à six mois.

M. Smith O'Brien: Je viens donner à la Chambre l'assurance que la tentative faite au moyen de ce bill pour imposer silence à la nation entière que se plaint sera complètement inutile. On ne fait pas taire tout un peuple.

III. Il est ordonné que toutes les fois qu'un étranger sera soupçonné de ne point vouloir

drait la mort la plus ignominieuse que de voir l'Irlande plus longtemps soumise au traitement que je lui vois infliger depuis trente ans. Je n'ai pas été en France chercher assistance; mais, si je l'avais voulu, je pouvais revenir escorté d'un bon corps de troupes.

Je suis allé en France, à la demande d'un grand nombre de mes compatriotes, féliciter le gouvernement provisoire à l'occasion de la chute récente d'un trône qui avait perdu tout droit au respect du peuple. En France j'ai rencontré ce qui n'est pas un secret pour personne, une vive sympathie pour l'Irlande.

Dans les circonstances où se trouve placée l'Europe, il faut que tout homme soit armé. (Oh! oh!) Le gouvernement lui-même ne compte-t-il pas sur son armée, une force effective de 30,000 hommes? Et vous pensez que ce serait là une force suffisante pour comprimer, arrêter, étouffer l'élan de tout un peuple courant à la conquête de la liberté!

Sir G. Grey: Après la longue absence de l'honorable membre de cette enceinte, lorsque je l'ai vu se lever, je pensais qu'il allait repousser avec indignation des imputations de déloyauté, et qu'il apporterait dans cette réputation cette verve chaleureuse qui caractérise ses harangues partout ailleurs qu'ici.

Je n'ai jamais appelé M. O'Brien un traître, mais j'ai donné lecture à la Chambre, en son absence, d'un discours de M. Duffy, qui disait avoir reçu de l'honorable M. O'Brien, de Paris, un Message, dans lequel il jetait au vent la décongrante réponse de M. de Lamartine.

Sir G. Grey: Nous remercions les Français de leur sympathie généreuse. Cette sympathie peut-être d'un grand secours pour nous; mais nous pensons que la liberté de l'Irlande doit être conquise par l'énergie, le dévouement et le courage de ses enfants.

l'ation irlandaise, lorsqu'il sait bien qu'une grande partie de l'Irlande est attachée d'une manière inaliénable à la Couronne et à la Constitution anglaise? (Applaudissements.)

M. Smith O'Brien déclarait tout à l'heure que les chartistes étaient pour lui et avec lui. Je n'en crois rien. M. O'Connor, qui siège près de lui, a exprimé vendredi des sentiments entièrement en désaccord avec les siens.

Lord John Russell: Le gouvernement est décidé à maintenir la rédaction du bill telle qu'elle a été proposée, sauf de légères modifications de style, non seulement à l'épreuve de la deuxième lecture, mais encore lorsque la Chambre se formera en comité sur le bill.

La faculté de discussion, soit par la presse, soit par les meetings publics dont le peuple sera exercée après l'adoption du bill aussi bien qu'avant. Mais certaines personnes turbulentes seront paralysées dans leur agitation.

La Chambre va aux voix. 482 membres votent pour la deuxième lecture du bill de protection et 35 contre. Majorité, 447.

Bill présenté par lord Grey pour une plus grande sécurité de la Couronne et du gouvernement du Royaume-Uni.

Attendu que par un acte du parlement de la Grande-Bretagne, passé la 36e année du règne de S. M. le roi Guillaume III., et intitulé: "Acte pour la sûreté et la préservation de la personne de S. M. et du gouvernement contre les faits de trahison et les pratiques séditeuses."

Que, durant la vie de sa dite majesté et jusqu'à la fin de la session qui suivrait sa mort, quiconque, soit dans le royaume, soit hors du royaume, formerait le projet ou complot de tuer, détruire, blesser, emprisonner, contraindre la personne de S. M., de ses héritiers ou successeurs; de les déposer, de les priver des honneurs et des titres qui appartiennent à la couronne impériale de ce royaume; de leur enlever une partie quelconque de leur domaine, d'exciter la guerre contre eux, pour les forcer par violence à modifier leurs mesures, ou à changer leurs ministres;

envahir le royaume ou une partie des territoires soumis à l'obéissance de S. M.;

Que quiconque avouerait de tels projets, complots, intentions, par la voie de la presse, de l'écriture, de la publicité orale, ou par tout autre moyen, et serait légalement convaincu, sur l'arrestation de deux témoins judiciairement entendus et dignes de foi, ou de toute autre manière autorisée par la loi;

Qu'attendu que, par un Acte du parlement passé dans la 57e année du même règne, et intitulé: "Acte pour rendre perpétuelles certaines dispositions d'un acte de la 36e année de S. M., dans le but d'assurer la protection de S. M., du gouvernement, de S. A. R. le prince régent, contre tous attentats et pratiques séditeuses," toutes les dispositions du dit acte qui ont trait aux héritiers et successeurs de S. M., les souverains de ce royaume, sont devenues perpétuelles;

Et attendu qu'il y a doute si ces dispositions, ainsi décrétées à toujours, sont applicables à l'Irlande;

Et attendu qu'il y a lieu: D'abroger dans ledit acte les dispositions perpétuelles qui n'ont pas trait aux offenses contre la personne même du souverain;

Et attendu que, dans le royaume ou hors du royaume, formera le dessein, projet ou complot d'enlever à notre très gracieuse reine, à ses héritiers ou à ses successeurs, les honneurs, les insignes, les titres de la couronne impériale, d'exciter la guerre contre S. M., ses héritiers ou successeurs, dans quelque partie que ce soit du Royaume-Uni pour la forcer par violence et contrainte de changer ses conseils, de modifier ses mesures, ou bien intimider l'une ou l'autre chambre du parlement, ou les deux chambres réunies;

Que quiconque provoquera l'étranger à envahir le royaume uni, ou toute autre partie des territoires placés sous l'obéissance de S. M.;

Que quiconque avouera, par la presse l'écriture, la publicité orale, ou tout autre mode d'action ouverte, les projets et complots dont il vient d'être parlé;

Et toute personne, convaincue de ce crime, pourra être condamnée, selon l'appréciation de la cour, à se voir transportée par-delà les mers pour toute sa vie, ou pour une durée qui ne devra pas être moindre de sept ans.

Séance du 11 avril.—Discussion du bill pour une plus grande sécurité de la couronne et du gouvernement du Royaume-Uni.—M. J. O'Connell demande l'autorisation de présenter un bill qui autorise l'Irlande à avoir un parlement séparé à Dublin.

Séance du 12 avril.—Continuation des débats du bill pour la sécurité de la couronne, etc.

Séance du 13 avril.—M. Thorneley, président du comité des pétitions, présente un rapport d'où il résulte que la pétition des chartistes, au lieu d'être couverte de 3,706,000 signatures, ainsi que l'avait dit M. F. O'Connor, n'était réellement signée que par 1,975,596 individus.

Une velléité de Naturalisation.—Lord Brougham a eu un moment la velléité de se faire naturaliser Français. L'honorable pair possède une propriété près de Cannes, et songeait sérieusement, dit-on, à se mettre sur les rangs pour la représentation nationale dans le département du Var.

écrit une lettre dans ce sens à M. Crémieux, ministre de la justice, qui lui a répondu que sa naturalisation aurait pour effet de lui faire tous perdre les titres nobiliaires, tous les privilèges, tous les avantages qu'il tient, soit de sa qualité d'Anglais, soit des droits que lui confèrent les lois ou les coutumes anglaises. Lord Brougham a répliqué qu'en se faisant naturaliser Français il n'a jamais pu douter qu'il devait perdre tous ses droits de pair anglais en France, et qu'il ne garderait ses privilèges qu'en Angleterre. M. le ministre de la justice a répondu à son tour que la France ne souffrait pas de partage; qu'elle n'admettait pas qu'un citoyen français fût en même temps citoyen d'un autre pays; que pour devenir Français il fallait cesser d'être Anglais; qu'on ne pouvait être Anglais en Angleterre et Français en France; qu'en conséquence il lui était impossible d'accueillir la demande de naturalisation de lord Brougham.

"Ne pouvant cumuler les nationalités, lord Brougham a décidé d'abandonner son titre de citoyen français; il restera tout simplement lord Henry Brougham, baron Brougham and vaux de Brougham, pair du Royaume-Uni."



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 16 MAI 1848.

UNE LETTRE DE M. PAPINEAU.

Nous publions plus bas un document, qui sans doute, étonnera nos lecteurs autant qu'il nous a étonné nous-même. Ils ne pourront non plus en lisant se défendre d'un profond sentiment de regret. M. Papineau, cette fois, ne met plus de frein à sa fureur désorganisateur et jalouse, à sa haine farouche à sa rage cruelle contre l'ordre de choses actuel. C'est inconcevable. Se peut-il qu'un homme de son âge, de son expérience, de sa capacité s'avouent à tel point que de croire qu'aucune partie du peuple du Bas-Canada puisse approuver un pareil dévergondage d'idées et d'opinions politiques? Se peut-il qu'oubliant sa dignité, ses services passés, le respect qu'il doit avoir pour le nom canadien et nous pouvons bien ajouter pour sa propre réputation, il ait écrit, avec sa raison, cette diatribe furibonde, échevelée monstrueusement absurde et ridicule? Sans sa signature, nous ne l'aurions jamais cru. Mais c'est l'œuvre d'un cerveau malade de surexcitation, exalté jusqu'au délire, frémissant à son plus haut point, que la passion emporte et qui ne se commande plus. N'est-ce pas la plus déplorable fatalité qui pousse cet ancien défenseur de nos droits dans une voie, où il doit inévitablement se perdre dans l'opinion du pays entier. M. Papineau par sa conduite actuelle se condamne à une complète impuissance dans la politique canadienne; il abdique tout pouvoir et toute autorité; hélas! il fait plus, il devient le plus dangereux ami de ses compatriotes.

Point n'est besoin de discuter un tel écrit. Nous l'aurions publié sans mot dire, s'il n'avait pour tendancé et pour but de jeter au milieu d'une société paisible et tranquille, la discorde, les haines, les divisions, les tempêtes. A cause de cela, il faut le signaler à la réprobation générale. C'est donc ainsi que M. Papineau, voulant donner un *fair trial* au gouvernement responsable! c'est en le vouant à l'anathème et à l'exécration publique qu'il prétend aider ses amis du parti libéral à consolider la victoire, à profiter de la paix qui l'a suivie, pour cicatriser les blessures de la patrie et réparer les maux du passé!

Nous le demandons maintenant: avions-nous tort après le fameux manifeste publié par M. Papineau en décembre dernier, de dire aux électeurs du comté de St. Maurice de ne pas forcer ce monsieur à rentrer dans la vie publique? En le faisant ils lui ont rendu un fort mauvais service. Avions-nous tort à la fin de la dernière session, d'élever courageusement la voix et de dire que M. Papineau témoignait de l'acharnement contre l'administration actuelle et que sa marche politique était hostile aux vrais intérêts de ses compatriotes? Avions-nous tort de nous en plaindre et de la signaler? c'est au public à juger après avoir lu ce dernier manifeste.

Rien ne serait plus compromettant pour un honnête homme, que d'être souvent et hautement louangé par des fripons. Rien ne tendrait à ruiner plus vite la réputation d'intégrité, politique; de dévouement à la cause de la justice, de la liberté et des droits du peuple, que de mériter un mot de louange, que d'avoir un second compliment du *Transcript*, ou de toute autre section de la Presse Tory du Bas-Canada, telle qu'elle a été toute entière, depuis la première page du *Mercury*, jusqu'à la dernière élucubration du *Courier*. C'est pour déjouer une tactique aussi perfide, c'est pour repousser un éloge aussi offensant, que celui que fait de moi la feuille calomniatrice, le *Transcript*, en publiant que j'ai dit à une députation de concitoyens Irlandais, qu'attendu que l'objet de leur réunion, ne regardait que des pays étrangers, et non le Canada, je n'y voulais prendre aucune part, que je rends compte de l'entrevue que j'ai eue avec eux.

L'on m'invitait à devenir le président d'une assemblée publique, pour y demander le

rappel de l'acte oppresseur de l'Union de l'Irlande, et pour donner expression à nos vives sympathies, pour l'héroïsme avec lequel le peuple Français a détruit une monarchie corruptrice; à brûlé et fait un feu de joie d'un trône dont les cendres, projetées sur le monde par une brise propice, par le vent d'Onest de l'Amérique, par le vent de la liberté, ont commencé l'incendie de tant d'autres trônes; et pour la modération sublime avec laquelle il pardonne à ses tyrans abattus. Ces vérités, je les avais appelées saintes. Je m'en étais fait l'apôtre; je les avais prêchées. J'étais lié envers le public, comme par ma conscience à faire de constants efforts pour les faire prévaloir, et j'aurais pu faire une réponse aussi ignoble, que celle que m'impute le *Transcript*? C'est pour cela que je suis louangé! —Louange astucieuse; atroce mensonge, qui prouve l'imbecilité de celui qui a cru un pareil rapport, ou la corruption de cœur, la perfidie, et l'esprit d'intrigue de celui, ou de ceux qui l'ont inventé et accrédité.

Si j'étais capable d'un égoïsme aussi abject, d'un servilisme aussi orlé, je serais digne de tomber dans ce que je regarde comme le plus bas degré de l'échelle sociale: digne de devenir, non pas nécessaire et pour gagner mon pain, ce à quoi un homme honnête mais infortuné peut être réduit à devenir, dis-je, garçon-typographe-volontaire (ce que, la politesse de la langue Anglaise appellerait diable-par-choix, *a volunteer devil*) dans l'imprimerie du *Transcript*.

Son conte est d'infamie origine, puisque le *Transcript* assure que Beelzebuth seul sait d'où venait la députation. C'est la dévotion de l'Éditeur pour un tel patron, qui sans doute l'a engagé, à s'en faire le serviteur et l'écho, puisqu'il publie, comme vrai, le mensonge auquel il donne une telle origine. Il le croit vrai parce qu'il vient de là, d'où lui viennent la plupart de ses découvertes et de ses dénuciations d'assemblées nocturnes, aussi réelles et criminelles que l'étaient celles du sabbat des sorciers. Les derniers qui ont été judiciairement brûlés en Europe, ont été en Angleterre.

La version véridique de ce qu'était et de ce que désirait cette députation, est qu'elle était animée de sentiments trop humains et trop généreux, pour pouvoir être soupçonnée de venir de la part de Downing Street, ni de ceux qui aiment Downing Street. Elle ne venait donc pas de Beelzebuth. Bien convaincu de cela, j'ai pu en sûreté de conscience l'écouter. Ses sentiments de haine contre toutes les tyrannies aristocratiques, et d'amour pour toutes les libertés populaires, établissaient de suite, des rapports de sympathie entre elle et moi. La conversation fut donc franche et libre, telle qu'elle pourrait être entre des affiliés de *Conciliation Hall*.

Quand près de deux siècles avant la naissance du christianisme, sur le théâtre de Rome payenne, l'un des plus élégants de ses poètes, exhalait cette suave sentence. "Je suis homme, rien de ce qui peut aider au bonheur de l'homme, ne m'est étranger;" l'applaudissement unanime de cent mille spectateurs accueillit cette évangélique révélation. Il ne se trouva pas un seul homme dans une assemblée aussi nombreuse, à laquelle assistaient des envoyés de toutes les colonies Romaines, des ambassadeurs de toutes les parties du globe où avait pénétré la civilisation grecque et latine, mère de la nôtre, qui ne fut sensible à l'élan du cœur, à ce cri de la nature. Comment se fait-il donc, que la presse tory canadienne toute entière, croie que le devoir et la loyauté pour le gouvernement britannique, exigent qu'elle n'exprime que mépris et animosité, pour cette Irlande, dont l'oppression a fait un Golgotha trop étroit pour cacher dans ses entrailles les cadavres que lui donne la famine; en sorte qu'ils restent exposés à sa surface, pour trouver leur sépulture dans les entrailles des chiens et des oiseaux de proie. La pitié pour l'Irlande! Ce serait une insulte pour le gouvernement britannique, si vigilant à punir ceux qui seraient durs et cruels pour les Irlandais, objets des prédications des lords Russel et Brougham, Palmerston et Stanley, et *hoc omne genus*; témoin la rigueur du châtiement qu'ils viennent d'infirmer à Blake. Dans la nuit du trente-et-un décembre dernier, ce mauvais riche, ce grand propriétaire, envoya détruire les pauvres demeures d'un grand nombre de familles Irlandaises, et les fait périr par la rigueur du froid. L'on a été demander à l'un des plus dignes des vice-rois qu'ait eu cette vallée des pleurs et des tortures, s'il y avait quelque moyen de faire punir cet infâme meurtrier. Le vice-roi répond que non, que M. Blake est le maître de ces maisons, et qu'il en peut faire ce qu'il voudra; mais que désirant punir, autant que la législation et la sensibilité Anglaise le peuvent permettre, ce crime de Lèze-humanité au premier chef, il rayera de la liste des juges de paix, ce monstre à visage d'homme, à cœur de tigre, avec les instincts de la Hyène, savourant l'odeur des cadavres en décomposition autour de son repaire!

Comment expliquer le cri sauvage de la haine contre des hommes opprimés à ce degré: comment ne pas partager l'élan naturel de Rome entière, électrisée par la voix pieuse de TERENCE? C'est qu'à cette époque le gouvernement romain était un conquérant civilisateur, et que le gouvernement anglais a été pour l'Irlande, pour les Indes, pour la Nouvelle-France, un conquérant exterminateur. Rome payenne n'avait consenti à donner la paix à Carthage, qu'à la condition qu'elle adou-

cirait son culte sanguinaire et abolirait les sacrifices humains. Le gouvernement mercantier des Indes a longtemps fait assister ses hauts dignitaires chrétiens, aux holocaustes des veuves, brûlées vives avec le corps mort de leur mari; ainsi qu'aux processions de Jagrenaut où, par centaines, des fanatiques sont écrasés chaque année sous les roues du char, qui traîne une idole bien plus avide de sang humain, que ne le fut celle qu'honora l'Africaine férocité.

Il ne peut y avoir de sympathie exprimée dans la presse tory, pour l'agonie de l'Irlande. Ses maîtres ne donnent point d'or pour de pareils paragraphes. Ils donnent des avertissements, de l'or, des places et des honneurs à ceux qui désertent, à ceux qui maudissent l'Irlande et le Canada.

Maudits soient l'Irlande et le Canada; bénis soient les actes de l'Union de l'Irlande et du Canada, disent les hommes et les journaux, qui sont dévorés de la faim et de la soif, d'avoir des avertissements, de l'or, des places et ce qu'ils appellent des honneurs.

La Députation.—"Monsieur, il y a eu à Québec une belle assemblée, dans laquelle l'on a dénoncé la tyrannie de l'Angleterre, donné une larme aux souffrances de l'Irlande, une aspiration pour sa délivrance; et un cri d'allégresse pour la gloire pure et sans tache de la France républicaine. Ici nous sommes deux fois plus nombreux que ne le sont nos compatriotes de Québec; ici, dans la capitale de deux grandes provinces, n'en devons-nous pas avoir une semblable? Nous voulons l'avoir, et nous vous prions de la présider."

M. Papineau.—Vous avez raison, mes amis, d'en vouloir organiser une semblable à celle de Québec. Pour cette fin, ma voix et mon cœur vous sont acquis. Vous n'avez pas raison de vouloir que je la préside. Il y a de la vie et de l'honneur dans Québec. Il y en a eu quand, sous le règne de la terreur, et sous l'inspiration de la liberté, en présence de lord Durham, l'on y a flétri sa tyrannie, exercée contre les exilés de la Bermude; flétri l'exubérance de sa déraison, quand il publiait, que le retour au pays d'accusés absents, serait de la haute trahison pour laquelle ils souffriraient la mort, sans procès; quand le *Fantasia* édifiait ses lecteurs, sur les folies quidiennières des actes de la dictature d'alors (celle du moment, pourrait bien le ressusciter avec toute sa verve); quand on y a protesté et pétitionné contre l'acte d'Union; quand on s'y est organisé l'été dernier, en comité nombreux de la réforme et du progrès; quand enfin, en assemblée récente, on s'y est réuni pour l'exaltation de l'héroïsme-français, l'exécution du despotisme anglais, la commission pour les rôles de l'Irlande agonisante. Qui il y a à Québec de la vie et de l'honneur. A Montréal c'est autre chose. Nous y avons le siège du gouvernement responsable. Nous y avons des hommes d'état, politiques profonds comme l'abîme et muets comme la tombe, qui étouffent toutes les mesures qui naissent dans Québec. Pourquoi le font-ils? Ils ne m'ont pas dit leurs secrets. Je n'ai pas assez de clairvoyance pour les deviner. Il faut donc que vous sachiez, s'il leur plaît que vous ayez l'assemblée que vous projetez.

La Députation.—Nous avons lieu de penser qu'il leur plaît que nous ne l'ayions pas. L'on a demandé à M. Drummond, président de notre association pour le rappel de l'acte d'Union de l'Irlande, et à M. Ryan qui en était le secrétaire, de convoquer cette assemblée, à l'instar de celle qui a eu lieu à Québec: ils s'y sont refusés. Ils ont dit que nos compatriotes Québécois avaient commis une grande étourderie, d'avoir eu cette assemblée, d'avoir eu cette impulsive réunion, sans avoir préalablement consulté aucun des membres du gouvernement d'ici: que c'était susciter de l'embarras à une autorité amie, de qui nous obtiendrions à la fin, tout ce que nous voudrions, si, avec assez de patience, nous savions attendre assez longtemps: que maintenant qu'ils étaient attachés au gouvernement, ils devaient se détacher de notre association: que nous pouvions élire d'autres officiers. C'est pour cela, qu'en même temps que nous souhaitons vous choisir pour président, nous voulons avoir des résolutions publiques votées pour le rappel de l'Union et pour l'exaltation de la vertu et de la bravoure françaises, qui vivifient tous les peuples, et sous peine de déchéance, convertissent tous les rois.

M. Papineau.—Ah! M. Drummond et M. Ryan, hommes libres, étaient des officiers de votre société; et serviteurs du gouvernement, ils doivent la répudier? Mais certes, il y a là dessous quelque chose de fort grave et de très compromettant. Il faut que je connaisse bien votre but et vos règles, avant que je me hasarde à m'affilier. Auraient-ils découvert, depuis qu'ils sont commissionnés, qu'il y a quelque odeur de déloyauté dans ces déplorables règles, que je ne connais pas? Ont-ils été longtemps vos officiers? Ont-ils pris part à vos discussions?

La Députation.—Oh pour cela, oui. Ils ont parlé plus souvent, plus dru, plus gros et plus fort qu'aucun autre des membres de la société.

M. P.—Bon comme cela. Vous me faites plaisir. Il n'y avait rien de criminel dans votre maçonnerie, quand il parlaient; j'en conclus qu'il n'y a rien de criminel quand ils se taisent.

Ce n'est pas vous qui avez changé, ce sont eux qui sont changés, c'est-à-dire, qui ne le sont pas; mais

..... "Qui sont tenus de le paraître." "Peuple caméléon, peuple singe du maître."

Oh! bien moi, qui n'ai pas d'autre maître que la loi, je pourrai oser parler quand ils ne pourront pas oser le faire. Vrai. C'est réjouissant d'apprendre que l'on peut devenir un de vous sans, pour cela être trop facilement poursuivi par le solliciteur-général, qui a été l'un de vous.

La Députation.—Non seulement il ne doit pas poursuivre ses frères associés, mais nous croyons bien, que c'est cette qualité de président des frères associés, qui l'a fait solliciteur-général. Ce n'est pas à raison de la seule circonstance de son origine irlandaise, que nous l'avons porté à la représentation. Ce fut encore plus à raison de ses protestations énergiques et répétées d'amour passionné pour les libertés populaires; de haine contre une oppression séculaire, régularisée contre notre infortunée patrie, au profit de nobles et de prêtres, ennemis étrangers, justement odieux, depuis les dévastations des Plantagenets, des Tudors et des Stuarts, jusqu'aux trahisons de Castlereagh, jusqu'aux fourberies de lord Russel. Ce fut à raison de ses promesses de faire écho aux dénonciations fulminées par les Grattan et les O'Connell, contre les traîtres, qui ont vendu l'Irlande au Sassenagh, que nous l'avons porté à la représentation, voie d'avancement la plus large et la plus facile de toutes, sous l'heureux système de gouvernement responsable, intégral, économique, désintéressé, grand travailleur pour de minces rémunérations, dont nous avons eu le bonheur de jouir depuis sept années.

M. P.—En est-il ainsi? Alors, soyez sûr que vous aurez mal compris votre président. Il ne peut pas prétendre, que toute la respectabilité qu'il y avait dans votre association, s'en retire, dès qu'il s'est retiré. Ni lui, ni aucun membre de notre cabinet libéral, ne peuvent avoir la présomption de condamner, comme une étourderie, une assemblée comme celle de Québec, présidée par un prêtre respectable, en rapport journalier avec ses supérieurs ecclésiastiques, Sa Grâce l'Archevêque, son coadjuteur et autres de nos prêtres les plus éclairés du pays; encouragé par la présence et la participation de toute la représentation de la ville et du voisinage de Québec, dont l'un des représentants était aussi membre du cabinet. Il a été fait juge depuis, ce qui n'aurait pas pu être, s'il y avait eu quelque chose de déloyal dans ces procédés. S'il avait vu quelqu'imprudence dans aucune des résolutions débattues et votées, il n'aurait pas manqué d'y proposer quelque judicieux amendement. Je vous conseille donc de revoir votre président, de le prier de continuer à conserver cette charge, et les sentiments qui vous ont engagés à la lui déferer; de l'assurer que je ne voudrais jamais participer à aucun mouvement qui, mal interprété, aurait l'air de ma part, de vouloir lui ravir un honneur qu'il a si bien mérité. Je l'estime. Il est homme de talents distingués, de solide et de brillante éducation. Des hommes de ce calibre, je les honore à quelque école qu'ils appartiennent: mais c'est avec prédilection que je les honore, quand ils appartiennent à l'école libérale canadienne et irlandaise. Allez plusieurs ensemble le revoir. Renouvelez votre demande. Qu'il n'y ait point de surprise. Dites lui, que s'il vous donne des raisons de vous désister qui vous paraissent bonnes, vous les donnerez au public, pour vous excuser de ne pas imiter le bel et bon exemple que nous donne Québec; que si elle vous paraissent mauvaises, vous ne vous désisterez point, et les publierez, pour que vous et lui, soyez jugés en pleine connaissance de cause.

Dites lui que s'il veut bien présider l'assemblée que vous désirez avoir, je l'y seconderais de grand cœur. Si à ma grande surprise, il s'y refusait, cela même ne deviendrait pas une raison suffisante, pour que vous fussiez me faire l'honneur de me choisir pour président, ni de votre association, ni de votre assemblée. Croyez en un ami sincère de la bonne cause dans laquelle vous êtes engagés, qui a quelque expérience des hommes et des affaires, de celles de votre pays en particulier.

La tyrannie a été si exorbitante contre votre déplorable patrie, aussi riante et embellie par les bienfaits de la Providence, qu'elle est assombrie par les méfaits de vos gouvernants, qu'elle a développé chez la généralité d'entre vous, des vertus natives, et des vices qu'a fait naître le dominateur étranger. Vous avez été dans un état de conjuration plus fréquent qu'aucun autre peuple, contre des iniquités plus atroces que n'en a souffert aucune autre nation. De là votre amour plus enthousiaste pour le culte de la patrie; pour votre divinité chérie, Erin la belle, Erin dénuée par le spoliateur qui l'outrage. Cet amour du pays, c'est la première des vertus pour l'Anglais qui commande; c'est à ses yeux le plus détestable des sentiments que le peuple puisse nourrir, dans ses colonies d'Irlande et du Canada. C'est celui qu'il y a le plus souvent et le plus impitoyablement châtié. Vous donnez avec un élan de générosité sans bornes, votre confiance à quiconque est devoué à votre cause. Vous savez que je suis un de ces hommes; vous voulez m'en témoigner votre reconnaissance d'une manière qui dépasse les bornes de la discrétion, de la fierté nationale, du sentiment d'estime que vous devez nourrir et afficher pour vous mêmes, pour votre nationalité, et pour vos nationaux. Les associations que l'on forme

doivent resserrer les liens de confiance et de dépendance mutuelle entre les associés. Ne faites rien qui puisse relâcher les liens d'entière confiance entre vous tous, dans une association irlandaise, formé dans un intérêt irlandais, le rappel de votre néliste acte d'Union.

Souvent décimés en punition de votre fort amour du pays, vous vous êtes trop souvent formés en sociétés secrètes, dans lesquelles l'or anglais, les espions anglais, vous poussaient à la vengeance: et, à la veille de son explosion, vous trahissiez. Cela vous a rendus soupçonneux. C'est le vice que le dominateur étranger a fait naître, dans des natures disposées par la providence, à être les plus confiantes qu'il y eut sur la terre. L'Irlande a plus de chances de salut en ce moment que jamais, parce qu'elle n'a pas de sociétés secrètes. Sa haine est aussi hautement avouée, que justement formée.

Ne sentez-vous pas que plus tard, l'on ira murmurer aux oreilles des uns et des autres d'entre vous: "eh quoi, vous êtes ici vingt mille Irlandais, et vous avez jugé que pas un d'entre vous ne méritait l'honneur de vous présider; vous avez jugé que c'était un étranger que vous deviez installer au-dessus de vous tous, quand il est question, non pas d'un intérêt social également stringent pour toutes nos populations mélangées, mais d'un intérêt spécialement national pour vous." Non. Vous en devez conserver la direction et la présidence. D'autres y ont de meilleurs titres que moi.

Vous avez sur d'autres hommes plus de contrôle, un meilleur droit à exiger qu'ils répondent à votre appel que vous n'en avez sur moi. C'est la première fois, Messieurs, que nous nous rencontrons. N'y a-t-il pas quelques hommes publics avec qui vous avez des rapports plus fréquents qu'avec moi; qui vous ont recherché quand ils ont eu besoin de vous; à qui vous avez rendu les services qu'ils sollicitaient de votre part; à qui il a été agréable de recevoir vos suffrages, et qui, en retour de vos votes dans leurs élections, vous ont promis de douces paroles, de la déférence et de la civilité; qui vous ont dit que vous aviez droit à leurs conseils, à leurs énergiques encouragements, en toute occasion où vous les demanderiez; droit à leur appui cordial, partout où vous en auriez besoin? Le temps et l'occasion sont venus, où vous devez apprécier à leur juste valeur la sincérité et l'importance de leurs promesses. Allez vous représenter, allez-y avec franchise et avec les mêmes déclarations que je vous ai conseillé de porter à M. Drummond. C'est votre droit de demander, c'est leur devoir de vous donner leur appui, si les objets que vous avez en vue sont, comme il me paraît à moi qu'ils le sont, utiles et honorables à votre patrie. À la mienne, à vous, et à tous ceux qui vous secondent. S'ils vous déçoivent, nous leur en aurons obligation. Habiles opérateurs, ils auront donné la lumière à des malheureux qui tâtonnaient dans d'épaisses ténèbres. Ils peuvent nous décevoir, nous pouvons leur révéler des vérités qu'ils ignorent. Ce n'est qu'en comparant nos doctrines, que nous pouvons déterminer quelle est la juste et vraie doctrine, la nôtre ou la leur.

Je suis jeté dans la vie politique contre mon inclination. Après que j'eus franchement expliqué mon mécontentement, et mon dédain pour l'ordre politique forcé imposé à mon pays dans le but hostile, par les mêmes moyens pervers, qui ont enchaîné le vôtre, par une Union meurtrière et dégradante pour l'Irlande, comme la nôtre nous est hostile et plus dégradante encore pour le Bas-Canada, colonie deux fois assujétie à deux Métropoles celle de l'Angleterre qui nous opprime par antipathie, celle du Haut-Canada, qui nous exploite par cupidité, le comté de St. Maurice n'a choisi pour le représenter que ce comté s'assemble pour délibérer sur les intérêts généraux du pays, sur ses intérêts locaux, ou sur des questions liées à la cause de la justice, exercée par des vainqueurs généraux contre des rois oppresseurs; ou à celles des droits, des libertés, du bonheur de nos co-sujets dans aucune partie de l'empire, ce comté a droit si je garde son mandat, de commander mon assistance et ma participation à ses discussions. A Montréal, je ne suis qu'un citoyen, qui ne prend part aux délibérations que timidement, quand ses représentants délaignent de le faire. L'on y a souvent dit à mes concitoyens, tant de vive voix que par écrit, que j'étais un homme changé; devenu un paragon de dévouement au gouvernement, contre lequel j'avais lutté toute ma vie;—que j'applaudissais à la détermination qu'avaient prise MM. Viger et Papineau, de donner leur appui à l'administration de lord Metcalfe, puisqu'ils restaient au ministère, plus longtemps que ne le souhaitaient ceux qui brûlaient d'envie et du désir de le remplacer; que, sans l'accueil bienveillant que sept mille de ces mêmes concitoyens m'ont fait dans leur récente assemblée, j'aurais pu me croire repoussé par la majorité d'entre eux, avec autant de sollicitude que je l'étais par leur nouveaux directeurs. Avant mon retour, et depuis mon retour, l'on a si haut proclamé à mon pays, qu'il fallait bien se garder d'élire un homme, dont les principes étaient aussi inconnus, flottants et versatile que les miens, à moins qu'on ne lui fit faire sa profession de foi politique; et quand j'ai voulu la formuler, l'on a fait jouer tant d'intrigues pour m'empêcher de la publier, que j'ai dû la regarder comme le soin charitable d'hommes qui me disaient: "ne parlez pas, vous ne seriez pas écouté." Si vous voulez parler dans notre sens, c'est votre droit. Qu'avez-vous professions soient courtes comme le sont les nôtres. Ne parlez pas beaucoup, ne dites rien de mérité ou du démerite de l'Union; de la représentation proportionnée à la population; de l'extension du droit de suffrage à tous; de l'utilité que partie au moins de la représentation soit choisie parmi les électeurs qui

deus ; que l'éligibilité ne devrait dépendre que de la confiance publique, non de la propriété bien ou mal acquise du candidat. Ne dites pas que la conviction, devant un juré (égal), tel qu'il n'y en a pas encore eu dans le pays, de l'emploi de moyens de corruption dans une élection, devrait disqualifier pour toujours le coupable convaincu, de ses droits d'électeur et d'éligible, et de l'aptitude à remplir aucune charge d'honneur et de profit. N'insinuez point qu'il serait désirable que l'administration fut plus travaillante, et surtout moins dispendieuse, c'est contre l'intention de ceux qui nous ont donné le gouvernement responsable, et contre l'intérêt de ceux qui l'exercent ; ne souffrez pas mot de bien d'autres vérités de cette nature, dont vous avez la manie de vous occuper ; détails fort inutiles depuis que le symbole qui est une carte de civisme, un certificat indispensable d'éligibilité, a été traduit en une seule phrase suprêmement simple. La voilà à votre service : "Je crois en le ministère Baldwin, Lafontaine, et je lui jure obéissance aveugle." Ma formule à moi, c'est de prêter appui cordial à toutes celles de ses mesures qui me paraissent bonnes ; et libre censure avec refus d'appuyer celles qui ne paraissent mauvaises. Avec les antécédents que je me suis faits et avec ceux que l'on m'a faits, je n'ai pas de forts motifs de courtoisie, dans Montréal, les déloyaux inventeurs, et les dupes faciles de ce grossier manège. Ceux qui débâtaient et imprimaient ces mensonges contre moi, savaient qu'ils mentaient. Ils avaient leurs motifs pour le faire. Qu'ils recueillent ou ne recueillent pas les honneurs et les profits que méritent la ruse et la fausseté systématiques, c'est leur affaire et leur étude ; non les miennes.

Eloignés et peu nombreux comme vous l'êtes ce ne sont pas vos efforts qui peuvent arracher des mains de vos tyrans, ni la foudre par laquelle ils s'écrasent, ni le sceptre de plomb, sous lequel ils s'écrasent. C'est moins pour elle que pour vous-même ; moins pour son honneur que pour votre honneur, que vous ne devez pas lâcher pied, vous débâter, dissoudre votre association, au jour périlleux des plus prochains dangers, ou des plus prochaines chances de salut qui ait lieu sur votre pays. Par toute la chrétienté, de Rome religieuse à Paris philosophique, de la Russie autocratique aux Etats-Unis démocratiques, s'élève une cri universel d'amour et de pitié pour l'Irlande, envahie dans son linoléum de peste et de famine, tissé et cousu autour d'elle par des mains aristocratiques. Montréal seul, stupéfié par je ne sais quels jongleurs, ne pourra pas, au milieu des sheds consacrés à la mort que l'Angleterre déverse, de son Irlande Européenne, sur son Irlande Américaine, trouver un mot de sympathie, pour des douleurs et des souffrances telles, que les lamentations de Jérémie seules peuvent en laisser entrevoir l'horreur ! Honte aux hommes qui peuvent être assez démoralisés pour vouloir que Montréal soit aussi létargique, qu'ils sont apathiques.

Il n'y a que quelques semaines que vous avez été organisés, souloués et armés, pour rencontrer, corps-à-corps, d'autres hommes organisés, souloués et armés. Ceux qui vous ont entraînés étaient moins faibles que ceux contre lesquels ils vous lançaient. Vous, électeurs résidents, étiez armés pour la défense de vos droits. Des torques, allant chercher des sicaires hors des limites du comté, armaient pour l'illégitime invasion de vos droits. Ils vous plaçaient dans le cas de légitime défense. Néanmoins la balle et l'épée sont des instruments aveugles, qui pouvaient aussi bien atteindre vos poitrines innocentes, que les coupables poitrines de vos adversaires. Les cours de justice sont un champ clos, où la lutte s'engage au milieu d'une nuit noire comme l'Érèbe, d'un labyrinthe de détours et de stratagèmes, où s'égare quelquefois le bon droit ; où l'aspect adroit gagne de mauvaises causes. Vous avez affronté les dangers du champ de bataille, et les périls plus grands de l'autre de la chancellerie. Vous avez donc quelque droit aux services de ceux que vous avez portés sur le pavoi ; de ceux que vous avez faits grands, à vos périls et à vos risques. Allez vers vos représentants. Vous avez droit de demander, à ceux qui vous cherchent avant les élections, qu'ils vous entendent après les élections ; qu'ils vous guident et vous aident dans vos efforts, s'ils vous sont utiles et honorables ; qu'ils vous persuadent de les discontinuer s'ils vous prouvent qu'ils sont nuisibles à l'intérêt public, est dès lors peu honorable pour ceux qui les partagent avec vous.

La Députation.—Mais c'est inutile, puisque nous serons refusés. On nous repoussera grossièrement. M. P.—Impossible. Je vous adresse à des gentilshommes. La Dép.—Nous avons été refusés poliment, mais peremptoirement par M. Coursol, qui nous a dit qu'il ne voulait pas nous aider à embarrasser le ministère, et que notre démarche ne lui serait pas agréable. M. P.—Ah ! En voilà donc un, qui n'est pas dans le gouvernement, et qui est dans les secrets d'un gouvernement aussi mystérieux que le nôtre ! Non, vous êtes dans l'erreur. Ce n'est pas un fait acquis qu'il vous révèle ; c'est une supposition ingénieuse à laquelle il est parvenu d'après un calcul assez plausible de probabilité, que la quietude du repos et la sagesse du silence sont aussi agréables au ministère canadien que le tapage de l'Irlande lui est ennuyeux, et à Lord Russell aussi. Je vous répète, remontez à la source de tous ces rapports. Voyez vos représentants. Mon avis à moi, est que des ministres actifs et judicieux, entre lesquels se trouvent plusieurs membres Irlandais et d'origine Irlandaise, devraient se faire l'honneur de prouver, que leur cœur n'est pas de glace pour les angoisses de leur pays ; se faire honneur de ne pas étouffer votre élan patriotique. S'ils

peuvent s'excuser de ne pas y être en personne, ils doivent au moins encourager leurs amis, à y assister à votre assemblée, à en préparer avec vous les résolutions, afin que, ne dépassant pas les limites de la loi, vous alliez aussi loin qu'elle le permet, ainsi que l'ont fait leurs partisans très dévoués à Québec. Voyez M. Holmes, il est votre représentant, il est ami du cabinet, il est Irlandais d'origine ; vous avez sur lui des droits que vous n'avez pas sur moi ; il doit être votre président si vous l'y appelez.

Vous venez après vos concitoyens de Québec, pour organiser une démonstration analogue à celle qu'ils ont eue, et qui justement vous intéresse : Ayant le bénéfice de leur exemple, et le temps de la réflexion, vous devez vous efforcer de faire quelque chose de plus qu'eux.

Quoi que vous deviez, dans cette occasion, avoir une réunion irlandaise, vous ajoutez à son importance, si vous faites appel, dans toutes les origines dont se compose notre société, aux hommes humains, dévoués à la cause du progrès au respect pour la justice, à la haine contre l'oppression, et si vous leur demandez de vous seconder. Que les diverses nationalités un peu nombreuses soient représentées dans votre assemblée. Elisez des vice-présidents Canadien—Anglais, Ecossais, Américain et Allemand. Apprenez à connaître la liberté de sentiments, la soit de liberté, d'égalité et fraternité, que possède la majorité de vos concitoyens d'origine Française. Invitez les à prendre part à une démonstration qui a pour but de donner une libre expression aux sentiments qui gonflent leurs généreuses poitrines, haine à l'oppression, pitié pour les souffrances nationales de l'Irlande, comme pour ses souffrances individuelles, ainsi que vous le prouve l'adoption, dans les familles canadiennes, d'un si grand nombre de orphelins de l'Irlande ; faits orphelins par la lâcheté des ministres whigs basement maîtrisés par l'intérêt mercantile et, par suite de cet asservissement laissant faire par les propriétaires de vaisseaux anglais, avec une avidité de lucre plus sordide, une inhumanité plus brutale, une imprévoyance plus meurtrière, la traite des Irlandais, que n'en mettent les corsaires de Cuba et du Brésil pour la traite des noirs.

L'intérêt du négrier, est d'avoir un court passage et de vendre entière et en santé sa cargaison. L'intérêt des Stanley, des Palmerston, des Blake et autres de leur caste et de leur tempérament, est de chasser de leurs vastes domaines irlandais, ceux qu'ils ont fait pauvres et qui ne peuvent plus les payer. Plus le vaisseau qui les emporte est encombré, plus le domaine et le cœur des mauvais riches sont allégés ; et plus leur revenu est grossi. Ils ne peuvent pas faire exécuter, nous informent-ils officiellement, leur loi qui tendrait à prévenir l'encombrement. Ils ne la veulent pas faire exécuter. Ils ont profité et plaisir à ce qu'elle soit éludée. De là, les colères exprimées d'un Stanley contre notre loi nationale. De là, l'hyperbolique bassesse d'un Grey, et de tous ses collègues, blâmant la loi coloniale passée d'après leurs instructions. Voilà le gouvernement responsable à sa source, dans toute sa sincérité, sa bienfaisance, ou sa nudité comme on voudra l'appeler ! Faut-il s'étonner qu'il soit si épaissi de sang et de boue quand il est rendu à Sandwich, pour y faire choix de représentants qui le comprennent et le préconisent !

L. J. PAPINEAU.

OPINION DE LA PRESSE.

Nous lisons dans le Pilot de ce matin :— Nous copions du Québec Spectator, un compte rendu de ce qui doit être appelé la récente assemblée Papineau. M. Papineau, nous regrettons de le dire a recommencé sa carrière d'agitateur et dans un temps aussi quand il fait profession d'avoir confiance dans les averses responsables de la couronne. Ce qui est étrange, c'est que M. Papineau est entouré de gens qui durant le règne de l'Éminence dont M.M.D.B. Viger et Papineau, étaient ses partisans actifs. Le but évident de la nouvelle agitation est le rappel de l'Union entre le Haut et le Bas-Canada ; mais les principaux partisans de M. Papineau n'hésitent pas à proclamer que leur objet réel est la séparation et l'union avec les Etats-Unis. C'est assez singulier qu'aucun homme de sens et d'intelligence puisse être assez crédule pour croire que par cette union la nationalité canadienne-française serait préservée ; et cependant M. Papineau fait tous ses efforts pour persuader à ses compatriotes que son but est de maintenir leur nationalité. Le parti Papineau est évidemment composé de gens qui ne sont pas pratiques. Ils ont eu des objets impossibles dans l'état actuel de l'opinion publique. Un petit nombre de très jeunes gens, qui sont les instruments de M. Papineau, s'imaginent, comme les trois tailleurs de Londres, qu'ils sont le peuple du Canada. Nous les prions de se rappeler qu'il y a un tel endroit que le Haut-Canada et que les membres du Haut-Canada ne consentent pas au franchissement virtuel de leurs constituants. M. Papineau, s'il a réfléchi pour un instant, doit savoir que sous la présente constitution il ne peut espérer jamais de mettre ses vues à effet. Espère-t-il obtenir une constitution plus libérale du Gouvernement Impérial, contre l'avis du Parlement canadien ? ou bien a-t-il l'intention de faire une petite révolution canadienne ? Nous sommes, nous, pour des mesures pratiques et possibles de réforme.

Nous aimerions savoir de l'organe de M. Papineau, comment il a l'intention de mettre ses vues à effet. C'est possible qu'il soit en son pouvoir de nuire à ses compatriotes et de les empêcher d'obtenir beaucoup de choses qui leur seraient très utiles, mais il est clair qu'il n'a pas le pouvoir de leur être utile en suivant la politique dont il a donné un programme en plusieurs occasions. Que M. Papineau ait des talents d'un ordre élevé, c'est admis par tout le monde ; que c'est un homme impraticable, comme homme politique, ses adversaires l'ont prouvé pendant bien longtemps. Nous étions disposés à ne pas croire cette dernière assertion, mais certainement la présente tentative pour faire de l'agitateur contre des hommes en qui il professe avoir confiance, nous conduirait à la conclusion que M. Papineau est un guide bien maladroît (unwise), jusqu'à aujourd'hui

pendant, ses succès ont été très bornés ; et conservant beaucoup de respect pour l'homme, nous ne pouvons nous défendre d'une émotion pénible en le voyant se placer sur un même niveau avec Barney Devlin, jeune avocat et chaud partisan de l'ex-ministère tory qui a voulu faire de l'agitateur parmi la population Irlandaise de cette ville.)

FAITS DIVERS

Assemblée à Québec.—Jeudi dernier il y a eu à Québec une assemblée publique pour demander la réforme électorale, s'occuper de l'élection d'un membre pour la Cité de Québec et féliciter l'Hon. L. J. Papineau sur sa rentrée dans la vie publique. Il y avait, dit-on, de 1000 à 1500 personnes présentes. L'assemblée était présidée par Jean Chabot, écrivain. Sur la plate-forme à côté du président se trouvaient M. Papineau, M. Desaulniers, son neveu, M.M. J. Légaré, fils, P. J. O. Charveau, M. P. P. Dr. Burdy, N. Aubin, E. Glackemeyer, le Dr. Robitaille, P. Gingras, Jr., L. Bilodeau, A. Plamondon et un M. Barn étudiant en droit. Après quelques remarques d'introduction de la part du Président, l'Hon. L. J. Papineau s'adressa à l'assemblée et parla pendant trois heures. Après quoi les résolutions suivantes furent adoptées.

Proposé par Edouard Glackemeyer, écrivain, secondé par Louis Provost, écrivain. Que le système actuel de représentation, imposé à cette partie de la province dans le but d'en subordonner la population à celle du Haut-Canada au moyen d'une injustice et inégale répartition, est une insulte à la section de la province inférieure qui est inégalement représentée, et une atteinte manifeste aux droits égaux dont la pleine et entière jouissance doit être garantie à tous les sujets du même Etat, sans distinction d'origine, de croyance ni de localité.

Proposé par M. le Dr. Rousseau, secondé par Michel Tessier, écrivain. Que les habitants de la cité de Québec, tout en protestant avec fermeté contre l'acte d'Union des Canadas, croient devoir se borner, cette fois, à donner au pays le signal d'une vive agitation tendant à demander soigneusement aux représentants du pays et particulièrement à ceux qui composent l'administration, l'introduction prochaine d'une mesure pour la réforme électorale qui devra fixer la représentation des diverses localités de la Province d'après le chiffre de leur population.

Proposé par le Dr. Robitaille, secondé par George Audette, écrivain. Que c'est le désir de cette assemblée que le Comité de la Réforme et du Progrès communique aussitôt que possible avec les différentes branches de notre législature pour commencer l'œuvre de réforme universelle désirée, et sans l'adoption de laquelle le fonctionnement de l'acte d'Union consacre une violation manifeste des droits des habitants de cette partie de la province.

Proposé par N. Aubin, écrivain, secondé par J.-B. Hardy, écrivain. Que nous avons l'espoir que les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir prendront les mesures les plus propres à procurer au pays les avantages de la réforme électorale d'accord avec le vœu unanime de la population exprimé par le Manifeste de la Réforme et du Progrès de Québec, et avec les promesses solennelles par lesquelles ils s'y sont engagés vis-à-vis de leurs constituants.

Proposé par Aurèle Plamondon, écrivain, secondé par William Vener, écrivain. Que dans les circonstances importantes et difficiles où s'est trouvé le parti libéral à l'époque des dernières élections générales, nous avons ressenti un profond sentiment de plaisir et de confiance inspiré par la rentrée dans la vie publique du vicel athlète des libertés populaires, l'honorable Louis-Joseph Papineau.

Proposé par Julien Chouinard, écrivain, secondé par P. Gauvreau, écrivain. Que cette assemblée est heureuse de profiter de cette occasion solennelle pour féliciter l'Hon. Louis-Joseph Papineau sur l'unanimité avec laquelle deux des plus grands comités du pays l'ont appelé à la présidence, et sur la manière franche, indépendante et patriotique avec laquelle, en cédant à leurs désirs, il leur a exprimé son opinion ferme, consciencieuse et éclairée sur la politique actuelle du gouvernement colonial ; et qu'en conséquence, et pour témoigner autant qu'il est en elle de sa reconnaissance pour la présence de cet honorable monsieur au milieu de nous et pour sa condescendance à développer ses vues sur la question importante qui forme le sujet des premières résolutions, cette assemblée le prie d'adresser l'adresse suivante comme l'expression sincère de ses sentiments. (Cette adresse paraîtra au prochain numéro.)

Proposé par M. le Dr. Barly, secondé par H. O'Donnell, écrivain. Qu'à la prochaine élection de la cité de Québec, il sera fait choix d'un membre disposé à faire prévaloir l'objet des précédentes résolutions.

L'assemblée s'est terminée à dix heures pour s'occuper de l'élection d'un représentant pour la cité de Québec.

Théâtre-Royal.—Nous voyons avec plaisir que les Amateurs Canadiens de cette ville veulent donner à M. HERVIEUX, un témoignage de leur estime et de leur admiration pour son talent dramatique. On prépare à cet effet une grande représentation pour lundi prochain. Rien ne sera épargné pour donner à cette soirée tout l'éclat possible. Le corps des amateurs sera très nombreux, les pièces choisies excellentes et pleines d'actualité. Nous ne doutons pas que le public s'empresse de rendre hommage à un talent réel, qui a tant et si bien fait pour lui être agréable.

Nous voyons avec regret que le propriétaire du Transcript a été condamné vendredi dernier à 250 de dommages, intérêts pour avoir publié parmi ses avis de naissance, celui de deux jumeaux, qu'une dame veuve de cette ville aurait mis au monde. C'était une calomnie bien noire de la part de quel que misérable sans honneur, mais le propriétaire du Transcript n'était pas coupable. On lui envoie cet avis, comment pouvait-il savoir qu'il était faux ? Dit-on qu'il exige d'un propriétaire de journal qu'il aille aux informations chaque fois qu'on lui enverra un avis de ce genre ? Si le jury voulait mettre les propriétaires de journaux sur leurs gardes à cet égard, les rendre prudents il leur faudrait un dimanche nominal pour consacrer le principe, mais nous sans rendre M. Macdonald la victime d'un fourbe et d'un imposteur.

Nous lisons dans le Journal de Québec de samedi dernier : "L'Assemblée d'hier pour demander le rappel de l'Acte d'incorporation de la Cité a été très nombreuse. Une pétition doit être signée à cette fin et présentée à la prochaine session de la législature."

Les Clubs à Paris.—Aux 132 clubs dont nous avons précédemment signalé l'existence, nous pouvons ajouter les suivants : 133, le club de la Fraternité des Peuples ; 134, le club de la Conciliation démocratique ; 135, le club des Producteurs ; 136, le club des Travailleurs propriétaires ; 137, le club des Compagnons de tous les Devoirs réunis ; 138, le club des hommes lettrés ; 139, le club des Employés du Commerce ; 140, le club Militaire ; 141, le club des Tempeliers ; 142, le club de la Commune de Paris ; 143, le club Révolutionnaire et Socialiste du Rhône ; 144, le club des Auvergnats industriels ; 145, le club Démocratique de Saint-Mandé.

Les Commerçants en ferronnerie et quincaillerie de cette ville, donnent avis qu'après cette date leurs termes de crédit seront trois mois pour les ferronneries de toutes descriptions et cinq mois pour les quincailleries.

LEVÉE.—Leurs Excellences le Gouverneur Général et Mme la Comtesse Elgin et Kinkardine tiendront un Levée à la Maison du Gouvernement à Montréal MERCREDI le 24 mai à trois heures P. M. en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté.

FREE TRADE ENTRE LES ETATS-UNIS ET LE CANADA.—Le comité de commerce par l'intermédiaire de M. Grinnell, du Massachusetts, a présenté un bill au sujet des relations commerciales avec le Canada, ce bill est maintenant devant la chambre des représentants des Etats-Unis. Il pourvoit à ce que les articles suivants qui passent sans droits des Etats-Unis au Canada, puissent aussi être reçus de même du Canada dans les Etats-Unis, savoir :—les grains et farine de toute espèce, les légumes, les fruits, animaux, peaux, laine, suifs, viandes salées et fraîches, métaux de toute sorte, etc. etc.

NOUVELLES D'EUROPE.

6 JOURS PLUS TARD. Le Steamer Cambria, parti de Liverpool, le 29 avril est arrivé à New-York, dimanche matin ; voici le sommaire des nouvelles que le télégraphe de Troy nous a transmis hier.

IRLANDE.—La situation est la même qu'aux dernières nouvelles. Le peuple s'arme ; on fait des discours séditieux ; on imprime des appels à la rébellion. Le gouvernement prend des mesures énergiques pour réprimer les troubles. On se plaint du manque de provisions. On dit qu'une perquisition a été faite à Dublin par le gouvernement, dans le but de saisir les dépôts d'armes. Tous les forgerons de cette ville sont occupés à faire des piques. On a pris des mesures pour empêcher que le peuple s'exerce au maniement des armes.

ANGLETERRE.—ECOSSE.—On craint du trouble parmi les Chartistes en Ecosse, et dans le Nord de l'Angleterre.

FRANCE.—Le gouvernement provisoire a rendu un décret pour confirmer l'abolition de l'esclavage dans les colonies, et pour prendre possession des chemins de fer. On annonce qu'une nouvelle discussion violente a eu lieu entre Lamartine et Ledru-Rollin, qui menaçait de renverser le gouvernement.

ITALIE.—L'armée de Charles-Albert continue à maintenir sa position sur les bords du Mincio. Les autrichiens ont eu des avantages dans quelques escarmouches ; ils ont pris possession de Codroipo.

SCILIE.—La chambre des représentants a décrété la déchéance de Ferdinand, roi de Naples du trône de Sicile.

2d. RAPPORT DU TELEGRAMME.—31. P. M. Les derniers avis de Paris nous apprennent que les retours des élections sont satisfaisants ; le parti modéré, représenté par Lamartine, triomphe. Cette nouvelle a produit un grand soulagement dans le marché monétaire. On disait que Ledru-Rollin n'aurait pas l'assentiment de la convention nationale pour résigner.

Le sentiment républicain fait des progrès à Naples. Le Roi est devenu si impopulaire qu'il est impossible de prévenir les troubles. Il y a eu des insurrections à Bado et les insurgés ont manifesté le désir de capituler.

Le général Gagarin a conseillé aux rebelles d'obéir à la loi ; à son départ il fut mortellement blessé d'un coup de feu. Les troupes ont comprimé les insurgés qui ont souffert grandement.

En Prusse on ne pensait pas que les élections se passeraient sans troubles.—A Vienne la tranquillité règne.

Dans le territoire de Schelswig, il y a eu un nouveau démêlé entre les danois et les corps francs : la bataille a duré cinq heures, ceux-ci furent défaits et repoussés sur Schelswig. Les Danois avaient de 10,000 à 12,000 hommes. Les Prussiens ont perdu environ 300 hommes tués et blessés. Les troupes allemandes sont entrées à Flensburg après avoir pris possession de Schelswig.

L'intention du roi de Sardaigne d'abandonner la guerre plutôt que de consentir à l'établissement de la république en Lombardie a été confirmée.—Les Italiens ont pris possession de Visco au détriment des Autrichiens qui le défendaient.

E. Espagne on attend des troubles. Lord Palmerston a adressé des lettres au ministre espagnol.

Le duc de Sotomayor a renvoyé des lettres contenant des expressions fortes d'insolence et de mépris ; Les nouvelles de Madrid disent qu'il ne se passera pas un mois avant que des troubles sérieux éclatent.

Le Portugal semble aussi sur le point d'éprouver de sérieux mouvements. 30 ou 40 citoyens ont perdu la vie dans des émeutes à Breslau.

Les troubles à Rome ont été apaisés. La banque de Roum a suspendu.

Commerce.—Les derniers jours, les prix des grains avaient baissé. Les moissons en Angleterre ont mauvaise apparence. Les affaires des manufactures vont un peu mieux.

NAISSANCE.

En cette ville, le 14 du courant la Dame de M. Jean-Bte. PrunEAU, à mis au monde un fils.

MARIAGE.

En cette ville, ce matin M. A. Lesieur, marchand, à Dlle. Elizabeth, fille de M. O. Lauranger, tous deux de cette ville.

DECES.

En cette ville, Vendredi dernier, après une longue maladie Dlle. Angélique Joran, âgée de 84 ans. Elle fut toujours un modèle de vertus et sa longue carrière a été émaillée dans la pratique du bien. Ses funérailles ont eu lieu ce matin suivies d'un concours nombreux ; ses restes ont été déposés dans les voûtes de l'église paroissiale.

En cette ville, le 13 du courant, Martha, épouse de Thomas Molson, écrivain, âgée de 52 ans.

En cette ville, hier le 14 du courant à l'âge de 2 ans et 10 mois, Marie-Corine, enfants de M. E. E. Dufort, marchand.

PROVINCE DU CANADA. DISTRICT DES TROIS-RIVIERES. COUR DU BANC DE LA REINE. Le vingt-deuxième jour de juin, mil-huit-cent-quarante-sept. No. 43.

DAVID GRANT, Demandeur, vs. JOSEPH BADEAUX, es qualité, Défendeur, et THED. DOUCET, es qualité, Défendeur par rép. d'instance.

SEXTON GRANT, es qualité, Demandeur par rép. d'instance.

THED. DOUCET, es qualité, Tiers-Saisi.

Sur motion du dit Théod. Doucet, défendeur par son rép. d'instance et le tiers-saisi en cette cause, la Cour ordonne que, vu la déclaration faite en cette cause par le dit Tiers-Saisi, comme Tiers-Saisi, sur writ de saisie et arrai émané de cette Cour le vingt-troisième jour d'avril dernier, par laquelle il appert qu'une certaine somme est entre ses mains, représentant et appartenant à la succession vacante de feu Louis Edouard Kimber représentée par le dit Théod. Doucet, en sa dite qualité de curateur, il soit donné notice sur deux papiers nouveaux publiés dans le Bas-Canada, trois fois, que les créanciers de la dite succession vacante et insolvable aient à filer leurs réclamations au greffe de cette Cour d'ici au quatorzième jour du mois d'octobre prochain pour être ensuite procédé, au dividende de la somme composant la dite succession, au désir de la loi, et qu'à faute par eux de l'avoir fait jusqu'au dit jour inclusivement, ils seront alors forclous de la faire.

Par la Cour, (Signé,) EDW. BARNARD, P. B. R.

Dans la même cause. Le 21 février 1848.

Sur motion du dit Théod. Doucet, le Tiers-Saisi en cette cause, la Cour ordonne que le délai qui lui a été accordé par l'ordre de cette Cour pour appeler les créanciers du dit feu L. E. Kimber, par aversissements dans les papiers publics, soit étendu jusqu'au premier jour du terme de juin prochain.

Par la Cour, (Signé,) EDW. BARNARD, P. B. R.

P. B. DUMOULIN, Proc. du T. S.

THEATRE ROYAL.

LUNDI, LE 22 MAI 1848. Les amis de MR. HERVIEUX désirent lui donner un "TÉMOIGNAGE" public de leur estime, REPRESENTERONT

LUNDI, LE 22 DU COURANT, LES PIECES SUIVANTES :

LES DEUX PRECEPTEURS ? M. HERVIEUX LEDRU.

Puis la Comédie anglaise de : MONSIEUR TONSON ! MONSIEUR MORLEU. M. HERVIEUX.

Après quoi : PASSE MINUIT ! MR. CHABOULARD. M. HERVIEUX.

Le tout se terminera par : MONSIEUR CAGNARD ! MANIQUE. M. HERVIEUX.

Portes ouvertes à 7 heures P. M. Représentation à 8 heures précises. On peut se procurer des billets à l'Elgin-House, porte voisine du théâtre ; à l'Hotel Tém, et dans tous les principaux hôtels. Places réservées de 10 à 4 heures le jour de la représentation.

Directeur de la scène M. DE WALDEN.

MAGASIN DE CUIR

a bon marche. EN GROS ET EN DETAIL.

JOHN ALLO, TANNEUR, de Londres, à l'honneur d'informer les marchands de Cuir, Cordonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'il a ouvert un magasin au côté est du quarré de la MAISON DE LA DOUANE, où il vendra du Cuir et des fournitures de toutes sortes aux plus bas prix

Pour de l'Argent Comptant. Les Marchands de la Campagne sont priés de lui faire une visite avant d'acheter ailleurs. Tannerie, Colborne-Avenue, Montréal, 12 mai 1848.

HOTEL DU CANADA,

RUE ST. GABRIEL.

M. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux dames et messieurs (voyageant ou résidents).

Imédiatement d'une POSITION CENTRALE à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (situant occupée par la compagnie de Nord-Ouest.) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance à tout le confortable aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES. trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS. seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des voyageurs à l'heure pour le transport des voyageurs et leur bagage. 5 mai.

GRAMMAIRE FRANCAISE ELEMENTAIRE. SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, in 12 vo. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez

E. R. FABRE, et Cie.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols. L'Amant de la Lune, par C. Paul de Kock, 12 vols. De l'Allemagne, par Mme de Staël, 3 vols. Une Fille du Régent, par A. Dumax, 3 vols. Les Quarante-Cinq, par do 4 vols. Louis XIV et son siècle, par do 5 vols. Mémoires d'un Médecin, par do 6 vols. De Paris à Cadix, par do 2 vols. Le Bâtard de Mauléon, par do 4 vols. L'Alchimiste, Drame, par do 1 vol. Christine, Drame, par do 1 vol. Les Deux Dames, par do 1 vol. Vingt ans après, suite des Trois mousquetaires do 4 vols. Impressions de voyage par do 4 vols. Théâtre d'Éducation par M. de Genlis 4 vols. Valentine par Geo. Sand 2 vols. Simon par do 1 vol. Les aventures de Satorin Fichet ou la conspiration de la Houairi par Frédéric Soulié Histoire populaire anecdotique et pittoresque de Napoléon et de la grande armée par Emile Marey de Saint-Hilaire. Les bals masqués par Mme la comtesse Dash 1 vol. Mademoiselle de La Tour du pin par do 1 vol. Voyage en Orient par A. de Lamartine, (Membre de l'Académie Française) Rose et Blanche Pauline par Geo. Sand Jacques par do Perrine par do Un Roman en voyage par X. B. Saintue Antoine par do Le fils dans la vallée par H. de Balzac Histoire d'Olivier Dabanet par Frédéric Soulié Le médecin de campagne par M. de Balzac Histoire de la Grandeur et de la Décadence de César Bironnet par M. de Balzac La Tache de Sang par le vicomte d'Arlineurt Le Procureur du Roi par Jules A. David La Cousine Belle par H. de Balzac. JOHN McGOY, 9, Grandrue St. Jacques, Montréal, 27 janv.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR."

N° 122, RUE ST. PAUL,

HABITANS DU CANADA, ATTENTION!

Voulez-vous être libres et indépendants, faites de l'Economie, achetez à bon marché. En ménageant vous devenez riches, libres et indépendants.

Le Soussigné en offrant ses remerciements sincères aux habitants du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement. Son magasin considérablement agrandi contient 100 pieds de profondeur. Son assortiment continuera d'être complet. Par les premiers arrivages il recevra des effes et HARDÉS FAITES, enfin tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin qu'il vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

HARDÉS FAITES A VENDRE.

Table listing various goods and their prices, including Sartons Tweed Gris, 229 Sartons, Fracks, drap noir et blanc, 25 0 à 35 0, etc.

HARDÉS FAITES A ORDRE.

Table listing goods made to order, including Surtout Drap superfine noir, Pantalon Casimere noir, 22 6 à 30 0, etc.

Aussi une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeau français de 6s à 12/6. Casquette de drap bleu, 1s à 1s 6; Casquette de velour d'enfant, 2s 6 à 3s; et un assortiment complet d'autres marchandises d'étape et de goût. Les pratiques vous font bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la

CRISE COMMERCIALE ET MONÉTAIRE ACTUELLE.

LOUIS PLAMONDON.

M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 5 mai 1848.

GROCERIES & EPICERIES.

NOUVEAU ÉTABLISSEMENT Au coin des rues McGill et Saint Joseph. M. L. A. GAREAU, A L'HONNEUR d'informer le public de Montréal et les habitants des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI prochain un magasin de GROCERIES et d'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus. Ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage trouveront chez lui tout ce qui sert à la consommation des familles dans cette ligne et toujours des articles de bonne qualité. Ses prix seront raisonnables.—Montréal, 5 mai.

ÉTABLISSEMENT DE BOURNE.

RICHE VERRE COUPE, PORCELAINE DE CHINE, FAÏENCE, POTERIE, &c. 87, rue saint Paul et saint Vincent Montréal. Le Soussigné recevra bientôt par le Syria, Sir Richard Jackson, Malacca, Paragon, et autres vaisseaux un assortiment considérable et bien choisi de VERRE COUPE, PORCELAINE, FAÏENCE et POTERIE qu'il offre en vente à très bas prix au panier ou en petites quantités pour accommoder les marchands de la campagne. ADOLPHUS BOURNE. N. B. M. BOURNE travaille toujours comme GRAVEUR au même lieu.—5 mai 1848.

MEUBLES DE MENAGE.

ÊTES-VOUS JAMAIS ALLÉ A L'ÉTABLISSEMENT DE GARRE, dans la rue McGill. SI NON, allez-y et voyez par vous-même que le plus grand assortiment de meubles est offert en vente, à des prix selon les temps les plus bas, consistant en Sofas, Canapés, Sideboards, Buffets, Tables, Commodes, Tables de Toilette, Lits, Couchettes, Matelas, Chaises, etc. Enfin tout ce qu'on peut désirer dans cette ligne.—5 mai. BAZILLE DE M. DE VITTE.

L. P. BOIVIN, Coin des rues NOTRE DAME et ST. VINCENT. AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc.—5 mai.

BAZAR D'ARTICLES DE GOÛT DE M. OLLENDORF.

OU LOTERIE CI-DEVANT TENUE PAR M. REIFELICH. M. OLLENDORF a l'honneur d'annoncer qu'il a l'honneur d'ouvrir un BAZAR D'ARTICLES DE FANTAISIE. Au N° 95, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel de Oro. On y offre en vente un grand assortiment de Montres en or et en argent, un bon assortiment de Bijouterie et d'articles d'appoint, tels que: Chronomètres, Pendules, Parfums à l'huile, etc. Aussi, une quantité de meubles de fantaisie, consistant en Secrétaires, Boîtes à ouvrage, Boîtes à toilette pour hommes et pour Dames, et autres articles de goût et de fantaisie qui se vendent ordinairement aux prix les plus élevés. Il se propose de vendre le tout sans réserve, au quel se propose de se retirer de ce genre d'affaire. Le Bazar sera ouvert par les vendes-précédentes, LUNDI le 3 avril et tous les avant-midi suivants. Dans la vue de disposer de tout aussitôt que possible, M. O. ouvrira une

LOTTERIE.

Mardi après-midi de 2 heures à 5 heures et de 6 à 9 et en payant un reçu, on aura la chance de tirer des articles de prix, soit en bijouterie, articles d'appoint ou argent, meubles de goût ou ornements choisis, ou autres articles, de valeur et utiles. Les Dames qui désirent tirer à la loterie, ont respectueusement priées de se rendre dans l'après-midi, auquel temps on prendra garde que l'appareil n'est pas trop rempli; le public est respectueusement prié d'assister, il aura toute chance et une bonne chance. Pas de billets blancs.—3 avril.

INFORMATIONS DEMANDEES.

On demande des informations sur la personne de JEAN-BAPTISTE BLUIN, Imprimeur, et devant de Québec. Ceux qui pourraient avoir eu qu'il est devenu et où il est, rendraient un grand service à sa famille, en communiquant ces informations au Bureau de ce journal.—Montréal, 25 avril 1848.

CHARLES GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR,

A TRANSPORTE SON MAGASIN AU NO. 87, RUE NOTRE-DAME



VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE, 2e PORTE DE M. BOIVIN, ORFÈVRE.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fins, Casimeers français Satin, Etouffes pour veste, Chemises fines, Cols, Coll'ets, Cravates, Gants, etc IL A RECU SES LIVRES DE MODES POUR 1848. Montréal, 31 mars 1848.

CINQ OU SIX COMPAGNONS-TAILLEURS Trouveront de l'emploi en s'adressant à C. GAREAU, Rue Notre-Dame. 21 avril.

ATTENTION SOURCES DE VARENNES A LOUER OU A VENDRE

Les conditions très libérales, et à prendre possession le 1er MAI prochain, l'ÉTABLISSEMENT des SOURCES de VARENNES, considérablement augmenté cette année, Mr. BRODEUR, le propriétaire ayant bâti une superbe MAISON à TROIS ÉTAGES de 96 pieds sur 36, sur la rive, en face de l'ancien moulin. Mr. Brodeur vendrait en même temps à l'acquéreur un terrain de grand air suffisant pour un bon établissement joignant les sources. S'adresser au propriétaire sur les lieux. Varennes, 11 mars 1848.—Im.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. A. Lalonde, V. Président. Francis Hincks, L. H. Holton, Damase Masson, Nelson Davis, H. Judah, L. T. Drummond. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barthol. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requies ont l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, avec un autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. ENTRAIT.

Table with financial data: MONTANT du dix D'opérations le 31 Décembre 1847 £62975 11 7, Montant déposé depuis le 1er décembre à cette date £27172 0 6, de retiré £25703 16 1 1468 4 5, Balance due aux Dépositaires ce jour £61143 16 0, Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

AVIS TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Lieutenant, John Richardson, de l'Acadie, sont priées de les présenter immédiatement au sous-signé, exécuteur testamentaire de la dite succession, et procureur de Madama Catherine Antoinette Herse Richardson. CHARLES S. RODIER, Avocat, Place Rodier.

CHAPEAUX FRANCAIS. Les Soussignés ont bien l'honneur d'annoncer à leurs Pratiques et au Public en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE. Reçus directement de PARIS, dans le mois de Janvier dernier. PRIN:—25s. A 30s. E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 23 mars 1848.

TAPISSERIES FRANCAISES. A VENDRE PAR E. R. FABRE & CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 23 mars 1848.—Im.

TERRES A VENDRE. UNE superbe TERRE située dans la paroisse de St. Constant, avec une maison, granges, etc.—Aussi une TERRE A BOIS située dans la paroisse de Bonaventure. S'adresser à St. Constant, à JULIEN GRAVIAIS, ou au Curé de la Paroisse.

AVIS DES POSTES.

A commencer JEUDI prochain le 4 MAI, et jusqu'à avis contraire, la MALLE ANGLAISE qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à HALIFAX, sera fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours là. Bureau-Général de la Poste, Montréal, 27 avril 1848.

FERMES A LOUER OU A VENDRE A des conditions faciles. S'adresser à M. GIROUARD, à St. Benoît.

Moisé, devant Longueuil, le 22 octobre Toussaint Dubuc, respectable cultivateur de Longueuil. Les personnes qui retrouveront son corps, ou tout bien en donner avis à l'instant à M. Brassard, Curé de Longueuil; ils seront payés de leur temps et de leurs peines. Les détails suivants pourront aider à la reconnaissance:—grandeur, 5 pieds et 6 pouces, cheveux châtains, fausse chemise de flanelle rouge, chemise de coton carreaux, caleçon de coton blanc, pantalons d'étouffe grise, vestu de drap noir, gilet de drap noir, capot d'étouffe grise, bas de laine grise, bottes noires et col noir.—2 nov Montréal 18 avril 1848

A LOUER. T POSSESSION AU 1ER MAI. Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre-Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement. AVIS: Un CLOS à BOIS sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grande et petite porte sur la dite rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à M. JARROLD, No. 18, rue St. Antoine.—7 fév.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE. No. 111, Rue St. Paul, Montréal. L'ON trouvera en vente chez le sus-signé, outre son assortiment en détail de remèdes et parfumeries de toutes sortes, et de tous les objets d'usage en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent: Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt & Co., Elixir Pulmonaire, Baume de Régline, Baume de cerisier sauvage de Wistar, Salpêtre de Youngshead, Vermifuge de Winer, Baume de Miel &c.—21 fév.

A GRAND MARCHÉ. FONDS DE MAGASIN DE £12,000, vendre au No. 124, Rue Notre-Dame. VIS-A-VIS L'ENGLAIS ANGLAISE.

LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux. Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Gros-de-Naples, Satins damassés, Satineries, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemires, Paramattas, Coques lustrées, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Coques lustrées de soie, Châles, Cachemires et Satins Collets et Chemisettes, Pelletteries, Plades pour manteau et robe, Gants à Bas de tout genre, Patron de Robe de tout genre, Draps fins et superdus, Draps de laine, Tapis, simères, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Caleçons de laine, Dames, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc. N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant. BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

MOULANGES FRANCAISES. Le Soussigné ayant été nommé agent par une note son du Havre pour la vente de MEULES de moulin perfectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chaque meule est composée de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 41 pouces anglais elle peut venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez messrs. G. & V. HUDON, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE, 21 janv.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT A VAPEUR POUR MOUDRE LA FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE. MOULINS DE MONTRÉAL. Cois de la Rue St. Pierre et de la Rue St. Fortification, Anciennement la fonderie de MM. Hodge et Holden. Aux Fermiers et D'ailleurs de Grains et Fleur.

Le soussigné, venant de compléter un nouveau Moutin à Vapeur par la Fleur, contenant trois paires de Moulages Françaises, avec tout l'appareil nécessaire pour Moudre le Froment en Fleur, est prêt à recevoir des commandes pour Montréal. Le Soussigné a aussi joint à son Établissement un Moulin à Farine d'Avoine, capable de Moudre la Farine d'Avoine de première qualité. Les Possesseurs de Grains, désirant le faire Moudre, trouveront leur avantage à favoriser son Établissement, vu qu'il apportera un soin particulier à produire un excellent article. Les Termes pour Moudre seront modérés. Le prix du Marché sera payé pour du bon Blé, de l'Avoine et autres Grains. JOHN BERS, Montréal, 18 avril 1848. N. B.—Toute espèce de Grains avulés, bons pour les Chevaux et autres. Lui à voir.

SOUS LE PATRONAGE DE Son Excellence lord Elgiz, GOUVERNEUR-GENERAL. MAGNIFIQUE PANORAMA.

LUNDI, le 21 du courant, sera exhibé dans la Chambre de Lecture de la Halle des Ours-Fellows, Grande rue St. Jacques, une série de DIX VUES PANORAMATIQUES DES MONTAGNES SAUVAGES ET des principales scènes d'Afghanistan. Par l'un des plus célèbres artistes du jour peintes sur les lieux, sur une toile de près de 300 pieds de longueur. Le tout sera accompagné de LECTURES instructives sur les désastres de la dernière guerre d'Afghanistan. 10 avril.

AVIS IMPORTANT L'Établissement d'une année est une époque favorable pour prendre un renouvellement au abonnement à la Revue Canadienne et à l'Union Littéraire, avis est donné par les présentes que les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT qu'on nous a honorés depuis quelques années. Ainsi en payant une somme d'avance en s'abonnant, six piastres comptant, on a droit et on reçoit 20 ALBUMS POUR RIEN C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNÉE 1847 EST COMPLÈTE, Hâtez-vous de vous abonner, car le nombre des files est limité. 8 janvier.

VITRES A VENDRE. LA COMPAGNIE DE LA MANUFACTURE DE VERRE DE L'OSTAWA, offre à vendre:—2,000 BOTTES DE VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 30 sur 42 de diverses qualités. —Aussi, VITRES de double épaisseur. PLATE GLACE, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne. Les commandes pour toute quantité ou grandeur, de 30 à 42 et de toute épaisseur seront reçues et exécutées ponctuellement. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à VAUBREUIL ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue Ste. Thérèse. Bureau de la Compagnie, Montréal, 6 mars 1848.

J. D. BERNARD a transporté ses magasins de la rue St. Jean de la Commission: à la rue St. Paul, No. 165, b. iss de L. E. BÉLÉ.